

ARRÊTÉ EN CONSEIL
CHAMBRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

Numéro 1106

PRÉSENT :

Le Lieutenant-Gouverneur-en-Conseil

Concernant la nomination d'une commission d'enquête sur les difficultés d'ordre syndical ou unioniste dans les usines de pulpe et de papier de Price Brothers & Company.

ATTENDU que des difficultés d'ordre syndical ou unioniste ont paralysé pendant plus de deux semaines les opérations de certaines usines pour la fabrication de la pulpe et du papier et qu'il est de l'intérêt public de faire faire une enquête sur ces difficultés;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la proposition de l'honorable Procureur Général, et sous l'autorité de la Loi des commissions d'enquête, (Statuts refondus, 1911), chapitre 11, :


QU'une commission d'enquête sur les difficultés d'ordre syndical ou unioniste dans les usines de pulpe et de papier de Price Brothers & Company soit formée, composée de l'honorable Joseph-Alfred Prévost, juge de la Cour du Banc du Roi, président, et des honorables E. Stuart McDougall, juge de la Cour du Banc du Roi, et Garon Pratte, juge de la Cour supérieure, commissaires;

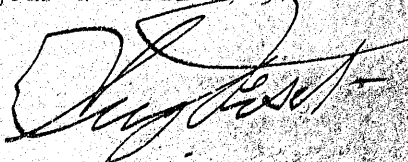
QUE cette commission soit chargée:

- a.- d'enquêter sur les difficultés d'ordre syndical ou unioniste survenues aux usines de Price Brothers & Company à Jonquière, Kénogami et Riverbend, et sur les causes des dites difficultés;
- b.- de faire rapport sur les modalités des relations collectives à être établies entre la dite compagnie et les employés de ses dites usines;

QUE ce rapport devra être produit avant le premier juillet prochain;

QUE Mtre Jean Pelletier, C.R., avocat, de Chicoutimi, soit nommé secrétaire de la dite commission.


Approuvé ce 29
jour d'avril 1943



LIEUTENANT-GOUVERNEUR.